







SMIRTOM  
DU VEXIN

Brignancourt, Commeny, Gouzangrez, Moussy et Santeuil

# CALENDRIER DES JOURS DE COLLECTE

# 2024

Tous les déchets, quel que soit le flux, doivent être présentés dans les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin. Les bacs doivent être sortis la veille au soir et rester présentés jusqu'au passage des véhicules de collecte.

juil-24							août-24							sept-24							oct-24							nov-24							déc-24							janv-25																																																																																																																																																																																																																					
L	1	OM					J	1								D	1													Ma	1																	V	1																									D	1																									Ma	1																									J	1																									V	1																									S	1																									D	1																									OM																									

OM Collecte des Ordures Ménagères toutes les semaines le lundi

Collecte des Emballages / Papiers toutes les 2 semaines le mercredi

Collecte du verre toutes les 4 semaines (le mercredi)



Avec ILLIWAP recevez les actualités du SMIRTOM du Vexin directement sur votre smartphone Un doute ? Une question ? 01 34 66 18 40 [www.smirtomduvexin.net](http://www.smirtomduvexin.net)

RÉDUISEZ VOS DÉCHETS : PENSEZ AU COMPOSTAGE ! ÉPLUCHURES, CAFÉ, THÉ,...

## TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LES PAPIERS

**PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON**

**EMBALLAGES EN PLASTIQUE**

**EMBALLAGES EN MÉTAL**

**NOUVEAU DEPUIS LE 1ER JANVIERS 2023**

**LES BONS GÊTES DE TRI**  
BIEN LES VIDER, INUTILE DE LES LAVER, DÉPOSER DANS LE BAC SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.

**TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE**  
UNIQUEMENT LES EMBALLAGES PAS LES OBJETS

TOUS LES BOUTEILLES EN VERRE

TOUS LES FLACONS

TOUS LES POTS

TOUS LES BOCAUX

**LES ORDURES MÉNAGÈRES**  
PETITS DÉCHETS NON ÉLECTRIQUES ET NON TOXIQUES

RESTES ALIMENTAIRES

VAISSELLE

FOURNITURES DE BUREAU

PETITS OBJETS NON ÉLECTRONIQUES

MOUCHOIRS, ESSUIE-TOUT, COUCHES

PETITS JOUETS NON ÉLECTRONIQUES

Les autres déchets (végétaux, encombrants, gravats, grands cartons bruns, ferraille, bois, peintures, solvants, huile de vidange, pneus, déchets électriques ou électroniques...) doivent être déposés en déchèterie

